



Réunion AHCM sur PLUi du 16 avril 2019

4- Quelles seraient vos propositions d'amendement, de progrès, de perfectionnement, de révision ? et dans quel(s) but(s) ou pour atteindre quel(s) objectif(s) ?

- Problème de de la compatibilité des OAP (versus conformité pour le règlement)-> Au moment de l'instruction des permis de construire, cet urbanisme négocié risque d'introduire une inégalité de traitement entre promoteurs et particuliers -> **il faut renforcer le poids juridique de l'OAP.**
- Vigilance sur les conséquences de la densification au centre de Meylan
- Comment va-t-on gérer les conséquences prévisibles de la densification ?
- Introduire la notion de qualité architecturale
- Prévoir un Parking relais en rapport avec le bus C1 - au Pré de l'eau à Montbonnot? Ou des micros parkings le long de la ligne ?
- Ne pas oublier les places de stationnement lors des projets de logements
- Circulation excessive qu'il faut absolument réguler et revoir
- Associer la densification des quartiers avec l'aménagement des voies de circulation et le développement des réseaux de transport en commun et des parkings relais
- Préserver absolument les espaces verts, les pistes cyclables, la vue panoramique sur Belledonne et Chartreuse, le calme qui font la réputation de Meylan
- **Organiser le contrôle et la protection pérenne des engagements de permis de construire** en lien avec la végétalisation sur les toits et les façades, contrepartie à des coefficients d'emprise au sol très importants dans le nouveau PLUi
- Demande sur tout le quartier de Maupertuis de la création d'une zone UC2a avec un Coefficient d'emprise au sol de 25%, et les autres caractéristiques de la zone UC2, avec une hauteur maximum de R+4, y compris dans le périmètre d'intensification urbaine, comme proposé actuellement, car CES non plafonné aujourd'hui
- Demande d'ajouter un coefficient de terre végétalisée (inexistant aujourd'hui en UD3) de 70% en zone UD3, pour préserver les trames vertes et bleues dans toutes les zones

3- Quels sont les points forts du quartier (qualité de vie, environnement, etc.) que vous souhaitez voir conservés ?

- Le caractère aéré, vert, riche en biodiversité, calme, les pistes cyclables, les vues
- La perméabilité piétonne, les cheminements
- Site Orange= zone verte



1- Quelles questions, inquiétudes ou difficultés, opportunités ou possibilités, vous viennent à l'esprit ? (Meylan et quartier)

- Quel est le destin des bâtiments d'Orange (zone inondable et laissée vacante par le prévisible déménagement d'Orange) ?
 - > Classifier ce site en zone N ?
 - > Organiser un parc ?
- Multiplication des cloisons (taggées) au lieu de haies
- Veiller à l'évolution de la végétation, notamment dans les parcs (changement climatique, remplacement des arbres abattus)
- Entretien des espaces verts
- Nécessité de respecter les haies : hauteur et taille
- Prévoir un aménagement des commerces à Malacher
- Prévoir un marché aux Béalières ? à Malacher ?
- La densification n'est pas une fatalité quand les normes de qualité de l'air, de qualité de vie, qualité de déplacement ne sont plus respectées
- Les valeurs de Meylan et de nos choix n'ont pas été respectées
- Coefficient d'emprise au sol non plafonné sur le quartier de Maupertuis avec un coefficient de pleine terre de seulement 20% (Les Sources) associé à une possibilité de construire à R+4 peut engendrer une densification inadmissible et non nécessaire.

2- Que reprenez-vous de positif de ce PLUi qui vous rassure et que vous tenez à voir conservé ?

- Satisfaction globale sur le PLUi quartier du Charlaix
- Meilleure protection de notre cadre de vie sur le Haut Meylan
- Espaces boisés classés sur Maupertuis
- Le PLUi donne des limites, une protection pour les nouvelles constructions dans certains quartiers
- Remarque sur la suppression possible du petit immeuble collectif en bas du quartier du Charlaix